



Le club de parapente « les Crécerelles » a été créé en 1998. Il est affilié à la Fédération Française de Vol Libre. Tous ses membres sont des pilotes autonomes, licenciés à la FFVL et donc détenteur d'une assurance de responsabilité civile aérienne. Le siège social se trouve à l'aérodrome de Beynes-Thiverval. Depuis plusieurs années, le nombre de ses membres dépasse 100, en faisant l'un des plus grands clubs de parapente de l'Île de France. Nos membres vont régulièrement voler sur des sites naturels en Île de France, dans les Alpes, en Normandie, en bord de mer, ... Depuis plusieurs années il est régulièrement classé dans les trois premiers clubs au niveau national pour des vols réalisés en groupe. Plusieurs pilotes ont déjà réalisé des vols de plus de 150km.

Le club possède un treuil qui permet aux pilotes d'être tractés et de monter à une hauteur entre 300 et 500 mètres sol, puis de larguer le câble de traction et de voler librement. Selon les conditions météorologiques, il est possible de rester en vol plusieurs dizaines de minutes, et même de quitter le site et partir en cross. Un pilote a réalisé récemment un vol en triangle de 85 km pour venir se reposer à son point de départ.

Nous utilisons des chemins communaux de Goupillières et de Thoiry comme axes de décollage et de montée, chemins qui se croisent au lieu dit « le poirier berger ».

Le parapente est un aéronef sans moteur, donc silencieux. Il peut arriver que le pilote ne puisse atteindre le lieu prévu pour atterrir (changement brusque de conditions météorologiques par exemple), auquel cas il choisit un endroit propice à un atterrissage sûr en évitant tout dégât éventuel aux cultures et propriétés. Un pilote ne regarde que très peu vers le bas sauf dans son approche pour l'atterrissage, mais concentre son attention sur son vol, sa trajectoire, la couverture nuageuse, l'évolution des conditions météorologiques, les autres utilisateurs de l'espace aérien. La réglementation nous interdit un survol à moins de 300m de hauteur au-dessus d'une agglomération mais nous demandons aux pilotes d'éviter de survoler l'agglomération de Goupillières.

Les habitants de Goupillières peuvent, s'il le souhaitent, venir nous voir lorsque l'on est en activité, pour effectuer un baptême en parapente biplace. Les pilotes biplaceurs sont des pilotes dûment qualifiés, assurés et bénévoles. Le club demande une légère participation pour les frais, l'entretien du matériel et son amortissement. Il est recommandé d'être muni de bonnes chaussures et de vêtements couvrant les bras et les jambes. Un casque vous sera fourni.

En espérant vous rencontrer prochainement

Pierre BERTAUX
Président des Crécerelles